

**MAIRIE
DE SAINTE-CROIX**

INFORMATIONS COMMUNALES DU 03 MAI 2023

PRÉSENTS : ARCHINARD Stéphane, MONGE Nadine, BIZOUARD Thierry, LEBAILLIF Danièle, HOTTE Jean, BAUDOUIN Joëlle, NGOC Marie,
ABSENT EXCUSE : POULET André pouvoir à Monge Nadine
ABSENT : LAMBERT Christian
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LEBAILLIF Danièle

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1 - Décision Modificative Budget Primitif 2023**
- 2 - Décision du Conseil Municipal sur l'accueil éventuel des enfants de maternelle dans la vallée**
- 3 - Demande de subvention pour la fête de la clairette 2023**
- 4 - Approbation du rapport d'activité du STDV**

INFORMATIONS

Questions diverses.

Délibération n° 1 : Décision Modificative (DM) Budget Primitif 2023

Lors de l'élaboration de notre budget primitif 2023, nous avons validé ce budget 5000.00 € de charges constatées d'avance. Ceci n'est pas autorisé.

Donc nous devons le modifier en répartissant différemment, sans que cela change l'ensemble du budget.

VOTE : 8 VOIX POUR

Délibération n° 2 : Décision du Conseil Municipal sur l'accueil éventuel des enfants de maternelle dans la vallée

Depuis plusieurs mois les élus de la vallée ainsi que ceux de Marignac, travaillent sur la création d'une classe de maternelle. Les parents (St Julien en Quint et St Andéol ne souhaitant pas descendre les enfants de maternelle à Die) ont étudié les possibilités.

Nous avons rencontré le DASEN qui nous a mis un poste en réserve à la condition que nous trouvions une solution avant la rentrée et que cela se fasse dans un bâtiment public.

Le groupe de travail a sollicité la commune de Marignac pour l'achat du bâtiment de la MAM au col de Marignac.

La commune n'a pas souhaité s'engager dans ce projet pour des raisons qui leur sont propres.

Aussi le conseil municipal de Ste-Croix reçoit ce soir le groupe de travail qui vient exposer le projet.

Nous disposons des effectifs de la vallée, d'un budget prévisionnel et d'une projection de ce que pourrait être la future école.

Si le CM décide de ne pas donner suite le projet s'arrêtera là puisque le nombre d'enfants de St Andéol et de St Julien ne suffit pas pour conserver le poste.

Le Conseil Municipal n'a pas décidé de donner suite au projet d'accueil des enfants de trois ans de la vallée sur la commune.

De l'avis de tous, le projet est intéressant mais comporte trop d'inconnus notamment au sujet du budget de fonctionnement.

Les temps de périscolaire et d'ATSEM sont sous-estimés.

Pour ce qui concerne l'investissement, la disparition du pré-haut nous pose question.

VOTE : 5 VOIX CONTRE et 2 VOIX POUR (Baudouin Joëlle, Lebaillif Danièle)

Délibération n° 3 : Demande de subvention pour la fête de la clarette 2023

La fête de la clarette est organisée cette année à Aurel. Nous avons reçu une demande de subvention. Le conseil municipal valide la somme de 150.00 €.

VOTE : 8 VOIX POUR

Délibération n° 4 : Approbation du rapport d'activité du SDTV

Suite à la délibération prise par le SDTV, il est demandé aux conseils municipaux de délibérer sur cette décision.

Suite à l'énoncé des modifications, le conseil municipal décide de voter contre et va se renseigner pour une sortie éventuelle du syndicat.

VOTE : 8 VOIX CONTRE

Informations

Le nettoyage du village aura lieu le vendredi 30 juin 2023 à partir de 17h

La mairie proposera un apéritif.

Fin de séance : 20 H 00